

Aucune région n'est épargnée par la désertification médicale

Les déserts médicaux, il y en a partout ! Même dans les régions bien dotées... C'est ce que constate le Conseil national de l'Ordre (Cnom) avec la publication des atlas régionaux de la démographie médicale. Ces disparités infra-régionales, le Cnom les a en effet mises en évidence parce qu'il a choisi de changer d'échelle et de s'intéresser à la démographie des médecins par "bassins de vie"... Ainsi avec cette loupe grossissante, le Conseil de l'Ordre s'est aperçu qu'en région PACA, sur ses 124 bassins de vie, il y en a presque la moitié qui ont une faible densité de médecins généralistes, inférieure à la moyenne nationale. Et 47 bassins de vie ne comptent aucun ophtalmologiste !

En Île-de-France, le constat est similaire. La moitié des bassins de vie a une densité médicale faible. Mais au-delà de la densité, d'autres critères sont caractéristiques des zones sous-médicalisées.

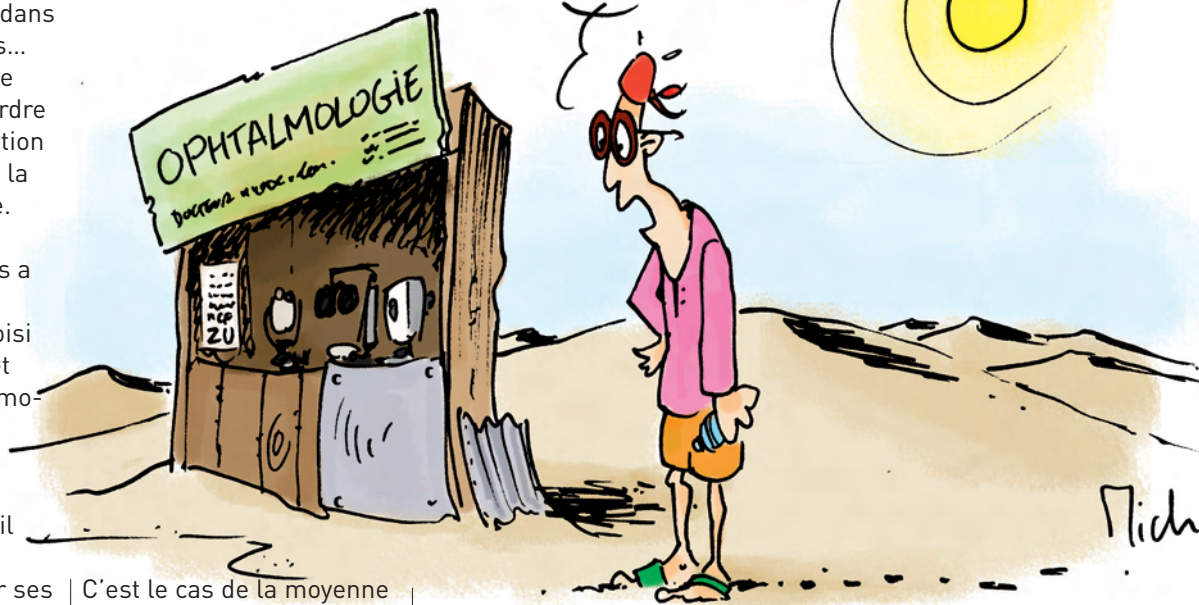
C'est le cas de la moyenne d'âge des médecins généralistes libéraux. Elle est en effet souvent plus proche des 60 ans dans les bassins de vie à faible densité que dans les autres. En Île-de-France, dans les spécialités en accès direct, le renouvellement des générations de médecins risque fort de ne pas être assuré : 26 % des ophtalmologistes sont âgés de plus de 60 ans. Chez les gynécologues médicaux, la proportion grimpe à 48 % ! ■

Relations tendues entre opticiens et optométristes... au Québec

« Exercice illégal de certains actes », c'est la lourde accusation que porte l'Ordre des opticiens du Québec sur leurs confrères optométristes. Selon eux, la prise de mesures, l'ajustement de lunettes ou l'adaptation de lentilles

seraient délégués à des "assistants" absolument pas qualifiés pour pratiquer ces actes, pourtant strictement réglementés. Plusieurs plaintes au pénal ont déjà été déposées et une quarantaine de condamnations prononcées. ■

OH ZUT, CELUI LÀ AUSSI A FERMÉ BOUTIQUE...



Un quart des Français satisfaits de leur couverture de frais optique

Pour favoriser encore et toujours l'accès aux soins, les Français plébiscitent les complémentaires santé. Et ce, malgré une hausse régulière de leurs tarifs ces dernières années. Ainsi, 77 % de la population estime qu'elles sont "indispensables", d'après la nouvelle édition du Baromètre Santé La Banque Postale-La Mutuelle Générale-

La Tribune. Et 84 % estiment qu'elles offrent un bon rapport qualité-prix. Seule ombre au tableau : ils ne sont plus que 25 % à s'estimer être "très bien remboursés" en ce qui concerne la prise en charge de l'équipement optique. L'avis est encore plus sévère concernant la couverture des frais dentaires. Ils ne sont que 19 % de satisfaits. ■

Hausse des cotisations à l'ASV

La réforme de l'ASV (Avantage social vieillesse), le régime de retraite pour les libéraux, entrera en vigueur au 1^{er} janvier. Le décret paru au Journal officiel du 26 novembre prévoit, l'augmentation du montant de la cotisation forfaitaire. De 4 140 euros, elle passera progressivement à 4 850 euros en 2016. Et pour les médecins en secteur 1, les deux tiers de cette cotisation seront toujours pris en charge par l'assurance-maladie. C'est à ce prix que ce régime de retraite a pu être sauvé. ■

Vente de lunettes en lignes, une chronologie déjà chargée

Nouveau rebondissement dans le feuilleton de la vente de lunettes sur Internet. Marc Simoncini, le fondateur du site de rencontres Meetic, vient de mettre en ligne son dernier-né : Sensee.com, un site de vente en lignes de verres et de montures. Ce dernier événement s'inscrit en fait dans une histoire vieille de plus de trois ans. En septembre 2008, la Commission européenne ouvre les hostilités. Elle adresse à la France un avis motivé relatif aux « entraves à la vente en ligne de produits d'optique lunetterie ». En effet, selon Bruxelles, le cadre juridique français applicable à la vente de produits d'optique-lunetterie, ne prévoyant pas la possibilité de commercialiser ces produits en ligne et obligeant tout opticien qualifié de faire enregistrer son diplôme au niveau départemental, est incompatible avec le droit communautaire. Deux ans plus tard, en décembre 2010, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) pointe à nouveau du doigt la position française, même si l'affaire venait de Hongrie. En l'espèce en effet, c'est la société hongroise Ker-Optika qui attaquait les autorités de santé hongroises lui ayant interdit de poursuivre la vente en ligne de lentilles de contact. Le verdict de la CJUE est sans appel : l'objectif visant à assurer la protection de la santé des utilisateurs de lentilles de vue pouvait être atteint par des mesures moins restrictives et l'interdiction de vente en ligne des lentilles de contact était contraire aux règles en matière de libre circulation des marchandises dans l'Union européenne.

Pressée par les institutions européennes, la France a donc déposé un projet de loi à l'automne. Le texte, débattu seulement en première lecture, autorise la vente à distance de lunettes correctrices mais à quatre conditions : fournir une ordonnance pour tout premier équipement, s'appuyer obligatoirement sur les compétences d'un professionnel de l'optique, effectuer les prises de mesure grâce à un appareillage certifié et enfin permettre au consommateur de se rétracter.

L'arrivée d'un deuxième opérateur sur ce marché, en la personne de Marc Simoncini, n'a donc pas manqué d'être remarquée. Et les débats sont vifs. Du côté des ophtalmologistes, l'évolution du mode de délivrance est

regardée avec attention mais il est impératif pour eux que certaines règles de prescription soient respectées. Du côté des opticiens, il y a les pros et les antis. Essilor par exemple, estime que « *la santé visuelle des Français ne peut être assurée qu'au travers d'une filière intégrant les professionnels de l'optique que sont les ophtalmologistes et les opticiens. Un équipement optique de qualité nécessite de la part de ces professionnels un conseil personnalisé, une grande précision dans la prise des mesures, une garantie de l'origine des*

produits... Autant de services qui ne sont pas garantis par la vente en ligne ». Joël Plat, directeur de Kryss, pense en revanche qu'« *Internet va prendre sa part dans ce marché, c'est incontournable. Dans cinq ans, beaucoup des acteurs de la vente en ligne auront disparu, pronostique-t-il. Et dans dix ans, il y aura nous, peut-être un pure player (NDLR : société exerçant uniquement ses activités sur Internet) et certains de nos confrères ayant des magasins physiques qui nous auront rejoints.* » Enfin, du côté des mutuelles, ces nouveaux acteurs qui promettent de casser les prix sont sou-

vent accueillis à bras ouverts. La mutuelle Uneo, qui a été la première à proposer à ses adhérents un service de commande de verres sur Internet, lance aujourd'hui le tiers-payant en ligne pour ces achats avec son partenaire optique Easy-verres.com.

De son côté, le vote du projet de loi visant à encadrer la vente de lunettes en ligne est finalement reporté de six mois, voire un an. ■



© Nina Malyna - Fotolia.com

À paraître en janvier 2012 (n°156)

Dossier Ophtalmo-pédiatrie

- Amblyopie, les enjeux actuels – D. Thouvenin (Toulouse)
- Dépistage des troubles visuels de l'enfant : quand et comment – V. Paris (Marche en Famenne - Belgique)
- Affections neuro-ophtalmologiques de l'enfant : les diagnostics à ne pas rater – M. Robert (Necker, Paris)
- La correction optique de l'enfant – M. Goberville (Paris)
- Chirurgie du strabisme de l'enfant : quand ? comment ? – A. Spielmann (Nancy)

Les Français et la vente de lunettes en ligne

L'étude Snof-Ifop sur les Français et la santé oculaire (voir p.7) s'est intéressée à la position des Français vis-à-vis de la vente des lunettes sur Internet. A l'heure où le commerce en ligne fait pourtant désormais partie de leur quotidien, le matériel d'optique fait figure d'exception : parmi les 70 % de Français

qui portent des lunettes, 96 % n'envisagent pas d'acheter leurs montures et leurs verres correcteurs en ligne, soit parce qu'ils n'ont pas confiance (36 %), soit parce qu'ils restent fermement attachés au rôle de conseil de leur opticien (60 %). Chez les 6 % qui portent exclusivement des lentilles, la tendance

est moins marquée : si 73 % refusent catégoriquement de passer commande en ligne, 27 % estiment que c'est « pratique et sans risque ». Un résultat qui s'explique notamment par le fait que les lentilles s'apparentent dans l'esprit des utilisateurs à un « consommable » et ne nécessitent pas d'ajustement post-achat. ■

Le manque d'argent n'est pas le seul motif de renoncement aux soins

Le renoncement aux soins fait l'objet d'un nombre incalculable d'enquêtes et de sondages en tout genre. Dernier en date, celui de l'Ifop, réalisé pour le cabinet Jalma et publié dans le Journal du Dimanche. Il révèle que 58 % des Français renoncent à consulter un médecin spécialiste à cause du délai d'attente. En moyenne, il faut 103 jours pour obtenir un rendez-vous chez un ophtalmologiste, 51 jours pour un gynécologue, 38 jours pour un dermatologue. Du coup, un peu plus d'un quart des Français interrogés (27 %) disent se tourner vers les urgences hospitalières pour des raisons de délais et de coût. La photographie est intéressante mais n'apporte guère d'informations nouvelles. Ce qui n'est pas le cas de l'étude que vient de publier l'Institut de recherche et documentation en économie de la santé (Irdes). Au-delà du chiffre global – 16 % des personnes déclarent avoir renoncé à des soins – c'est l'explication de ce phénomène, en augmentation depuis quelques années, qui retient l'attention. En effet, si on évoque souvent

des raisons financières, il y a aussi des causes sociales et anthropologiques au renoncement aux soins.

Le premier obstacle serait la complexité du système de soins : coexistence des secteurs 1 et 2, complexité des règles de remboursement partagés entre l'assurance-maladie et les complémentaires... Quant à la CMU-C, si elle est bien connue dans les milieux précaires, les droits concrets qu'elle autorise, le panier de soins ainsi que les règles à respecter par les médecins sont souvent méconnus. Pire, les trois quarts des personnes qui pourraient bénéficier de l'aide complémentaire santé l'ignorent. Par ailleurs, certaines personnes évoquent leur perte de confiance dans la médecine par manque d'écoute, d'explications, manque de confiance dans les médicaments aussi... Mais les raisons peuvent aussi être plus psychologiques : une faible image de soi et de sa propre existence n'incite pas à suivre correctement le parcours de soins. Autant d'arguments à prendre en compte si on souhaite améliorer l'accès aux soins. ■

Vers de nouvelles délégations de compétences pour les orthoptistes

Le champ de compétences des orthoptistes pourrait bien être redessiné. En tout cas, le conseil de l'Union nationale des caisses d'assurance-maladie (Uncam) a donné des orientations à Frédéric van Roekeghem pour qu'il renégocie la convention de ces professionnels de santé. Au menu : l'amélioration de l'accès aux soins d'orthoptie, le développement de nouveaux rôles, la valorisation de certains actes et une revalorisation tarifaire.

En matière d'accès aux soins, l'Uncam propose de pérenniser la limitation à 10 séances par an de la rééducation de la basse vision chez l'adulte. « Il pourrait aussi être envisagé d'adapter la nomenclature des orthoptistes au champ de compétence de la profession », a précisé l'Uncam. Cela pourrait commencer par le remboursement de l'acte d'examen de la réfraction. Une telle évolution ne pourra évidemment se faire sans « une réflexion plus globale sur les délégations de compétence, notamment sur la question du renouvellement de prescription de lunettes. » ■

Congrès

4^e journée de la correction chirurgicale de la presbytie – Clinique de la Vision

14 janvier 2012 (8h30-14h)

Programme : • Chirurgie cornéenne : chirurgie ablative, chirurgie additive : les inlays, cas difficiles • Chirurgie intraoculaire : les implants premium/qualité de vision

Orateurs : A. Abenhaim, C. Albou-Ganem, R. Amar, M. Assouline, J. Blondel, Y. Bokobza, P. Chastang, B. Cochener, J. Colin, P. Desprez, C. Fontvielle, D. Gatinel, L. Gauthier, C. Ghenassia, A. Hagège, F. Hehn, T. Hoang Xuan, D.A. Lebuissou, L. Lesueur, P. Levy, F. Malecaze, J.-F. Montin, C. Pages, P.-J. Pisella, O. Prisant, M. Puech, J.-C. Rigal-Sastourné, P. Rozot, P. Vo Tan, S. Zaluski.

Inscriptions : cotisation CEICO obligatoire : 20 euros, congrès : 60 euros (orthoptistes, internes, chefs : 30 euros) **Renseignements :** Dr Albou-Ganem, 01 56 88 36 28 - Cati.ganem@wanadoo.fr

Snof

« Les Français et leur santé oculaire », une enquête du Snof

Le Snof vient de réaliser avec l'Ifop une enquête sur les Français et leur santé oculaire.

Premier enseignement : 76 % des Français portent un dispositif de correction oculaire (lunettes ou lentilles). Et qu'ils aient ou non des problèmes de vue, c'est à l'ophtalmologiste que nos concitoyens font confiance pour prendre soin de leurs yeux : la quasi-totalité (92 %) considère en effet qu'il est la personne la plus compétente pour le dépistage. Ils n'envisagent même pas que l'on puisse un jour acheter des lunettes ou des lentilles sans avis médical : pour 82 % des interviewés, le passage chez l'opticien doit être impérativement précédé d'une prescription d'un ophtalmologiste.

92 % des Français considèrent que l'ophtalmologiste est la personne la plus compétente pour le dépistage

Le rôle central de l'ophtalmologiste se perçoit également dans les motifs de consultation : si 33 % des Français estiment qu'une visite chez le médecin spécialiste de la vue ne se justifie que « lorsqu'on en ressent le besoin », et que 15 % y vont avant tout pour « faire renouveler leur ordonnance », ils sont plus de la moitié (52 %) à considérer qu'il faut aller régulièrement chez son ophtalmologiste pour « procéder à un bilan oculaire ».

Mieux : même parmi les Français qui n'ont aucun problème de vue connu, près de la moitié considèrent qu'un dépistage régulier est incon-

tournable et plus des trois quarts (78 %) considèrent que ce contrôle doit se faire au moins tous les trois ans (et même « tous les ans », pour plus du tiers).

Améliorer les délais d'attente par la délégation de tâches...

Certains patients sont confrontés à la pénurie de praticiens : 83 % des Français estiment ainsi que les délais d'attente pour obtenir une consultation chez l'ophtalmologiste sont « trop longs », dont 51 % « excessivement longs », plus particulièrement au Nord qu'au Sud. L'Île-de-France fait figure d'oasis : seulement 33 % des franciliens estiment que les délais d'attente sont excessivement longs. Comme l'a rappelé Jean-Bernard Rottier « *Nous sommes passés de 25 millions à 35 millions d'actes d'ophtalmologie en 10 ans et nous prévoyons 45 millions en 2020. Avec le vieillissement de la population et les départs en masse d'ophtalmologistes à la retraite dans les prochaines années, les délais pour accéder à l'ophtalmologiste vont augmenter* ».

Pour répondre à cette pénurie, le SNOF travaille depuis 2000 à la mise en place du principe de la délégation de tâches sous contrôle médical en intégrant les orthoptistes et les opticiens aux côtés des ophtalmologistes. Il devrait permettre d'ici 10 ans de déléguer sous contrôle 10 millions d'actes médicaux et Jean-Bernard Rottier précise « *Nous pensons par exemple à l'adaptation des lentilles simples, au suivi réfractif des enfants de 6 à 16 ans, au suivi de certains patients ayant un glaucome stabilisé ou encore au dépistage des rétinopathies diabétiques. C'est une solution incontournable et les pouvoirs*

publics devraient nous aider à poursuivre nos efforts de réorganisation afin de proposer des délais de consultation plus acceptables. ».

Les Français approuvent d'ailleurs massivement ce principe d'une délégation de soins sous contrôle médical : 79 % accepteraient d'être pris en charge par un autre membre de l'équipe médicale du cabinet d'ophtalmologie dans le cadre d'un suivi entre deux examens. Un sentiment renforcé chez les personnes sans correction oculaire, qui sont 84 % à plébisciter ce modèle !

... et par la formation de davantage d'ophtalmologiste

La formation est le deuxième levier pour faire face à la pénurie à venir. Comme l'explique Jean-Bernard Rottier : « *A l'heure actuelle, les ophtalmologistes représentent 3 % du corps médical mais seulement 1,4 % des internes a été autorisé à devenir ophtalmologiste. Cela n'a pas permis un renouvellement suffisant du nombre de praticiens. Il faut augmenter le nombre de postes d'internes en ophtalmologie pour retrouver un taux normal d'attribution des postes.* »

Pour alerter les pouvoirs publics sur les risques du *statu quo*, le SNOF adresse aux Français une pétition pour rappeler que la préservation de leur santé oculaire est primordiale et passe par une prise en charge par un ophtalmologiste et son équipe. ■

Suite des Actualités

- p.34 : **La cornée : mise à jour**, un compte rendu de la journée du 19 novembre au Centre de la cornée et du kératocône, Paris
- p.38 : **Veille biblio**

Recherche

Le point sur les dernières avancées et les projets de la recherche sur les dystrophies rétinienne

Le colloque « Vision et Recherche », organisé par l'association Rétina France dans le cadre de la journée de sensibilisation aux maladies de la rétine, a accueilli près de 300 personnes, grand public et professionnels, pour faire le point cette année sur les dystrophies rétinienne. Il a permis de présenter les axes majeurs de recherche de demain, comme la thérapie génique dont les premiers essais sur l'homme viennent d'être lancés récemment au CHU de Nantes sous la direction du Pr Michel Weber, la thérapie moléculaire avec l'EPO dont le protocole a lieu dans le service du Pr Jean Louis Dufier à Necker-Enfants Malades, la rétine artificielle avec les premiers travaux menés par l'Institut de la Vision de Paris (Pr José Sahel), ainsi que les espoirs liés aux greffes de cellules.

Parmi les nombreux projets présentés, on a pu relever le projet « 100 exomes » financé par Rétina France. Depuis le 25 janvier 2011, les cinq centres de références pour les maladies rares en ophtalmologie se sont fédérés dans la FENGENOPH. Une

des premières actions de cette fédération est l'accélération du décodage génétique des dystrophies rétinienne et des neuropathies optiques héréditaires par la toute nouvelle méthode d'analyse de l'ensemble du génome développée sous le vocable de « exome complet » : il s'agit d'étudier en une seule fois, base par base, les milliers de gènes constituant notre patrimoine génétique à la recherche de la « petite faute de l'orthographe moléculaire » responsable de la maladie génétique non encore résolue. Vingt échantillons d'ADN par centre vont donc être sélectionnés pour bénéficier d'un exome complet, en favorisant les familles de grande taille, avec plusieurs individus atteints, avec ou sans consanguinité, ayant déjà bénéficié d'un décodage génétique artisanal ayant permis d'exclure toutes les causes connues de la maladie. L'objectif final est bien entendu que le résultat positif de ces grandes familles permette de retourner aux petites familles à un seul patient qui sont très difficiles à étudier indépendamment. ■

Initiatives

Eye-view, une application iPhone pour simuler les effets du handicap visuel

L'Association des aveugles et amblyopes d'Alsace et de Lorraine (AAAL) a lancé, en partenariat avec l'Institut de la Vision à Paris, une application gratuite (application iPhone déjà disponible, Android en cours de finalisation) qui permet d'utiliser la caméra de son téléphone mobile pour simuler l'environnement tel qu'il est perçu par les personnes malvoyantes. Utilisable par le plus grand nombre, Eye-view simule les effets des principales maladies de l'œil ainsi que les défauts visuels couramment rencontrés et permet de mieux comprendre les difficultés des déficients visuels au quotidien. ■

Pour télécharger des exemples d'écrans :
<http://www.argos-services.com/eye-view/demo.zip>



Nouvelles de l'industrie

Un « VEGF Trap-Eye » approuvé par la FDA dans le traitement de la DMLA exsudative

Regeneron Pharmaceutical, partenaire de Bayer Health Care, a reçu l'approbation de la FDA (Food and Drug Administration) américaine pour Eylea™ (aflibercept), désigné dans la littérature scientifique sous le nom de VEGF Trap-Eye, dans le traitement de la DMLA néovasculaire.

Il est administré en injection intraoculaire à la dose recommandée de 2 mg toutes les 4 semaines pendant les 12 premières semaines, puis de 2 mg toutes les 8 semaines. ■

Ilast O' Clean nettoie et purifie les paupières et les visages altérés ou allergiques

Horus Pharma lance Ilast O'Clean, la première solution micellaire sans conservateur formulée pour purifier les peaux hypersensibles, allergiques et pathologiques (blépharites, sécheresse cutanée, eczéma...).

Ce laboratoire a développé la technologie brevetée EpiFree® qui permet de délivrer des produits totalement dénués de conservateur, tout en assurant une protection maximale de la qualité des actifs, comme l'acide hyaluronique de haut poids moléculaire, la vitamine A, ou l'allantoïne, présents à forte concentration dans l'ensemble des formules qu'il propose.

Ilast O'Clean est vendu uniquement en pharmacie au prix de 22 euros pour 120 ml (environ deux mois d'utilisation). ■

Marquage CE pour la plate-forme laser femtoseconde Victus™

Bausch & Lomb et la société Technolas™ Perfect Vision, numéro un mondial dans le domaine des lasers ophtalmologiques, ont annoncé la commercialisation de la plate-forme laser femtoseconde Victus™ en Union européenne. En plus d'avoir obtenu le marquage CE, cette plate-forme est aussi approuvée pour le rabat assisté par laser (lasik), la kératotomie astigmatique, l'intracor, la capsulotomie et la fragmentation du cristallin. Elle est conçue de manière unique pour supporter les interventions de traitement de la cataracte, la chirurgie réfractive et thérapeutique. ■



Menicon va lancer le Flat Pack, l'étui de lentilles de contact le plus mince au monde

Avec le lancement au printemps prochain au Japon de « Magic », sa nouvelle lentille de contact journalière, Menicon annonce qu'elle sera conditionnée en « Flat Pack », un étui plat le plus mince et le plus compact au monde. Celui-ci prendra la lentille en sandwich entre deux feuilles spécialement conçues pour cet usage. Il pourra ainsi être rangé facilement, même dans un portefeuille. Par ailleurs, il est extrêmement hygiénique : la surface externe de la lentille est toujours exposée vers le dessus, ce qui évite à l'utilisateur de toucher la surface interne de la lentille et donc que des bactéries ou des poussières n'entrent en contact avec la cornée. ■



Une visière photochromique pour casques de moto

Innovation à part entière, le casque Lazer® Monaco est désormais équipé de la nouvelle visière photochromique Lazer Lumino, qui utilise la technologie Transitions® de Transitions Optical. Ce produit inédit est le fruit d'un nouveau partenariat entre Transitions Optical et Lazer, fabricant belge de casques haut de gamme pour la moto. Les motards peuvent ainsi bénéficier en permanence d'un écran protecteur qui s'adapte à la lumière et, simultanément, d'une vision optimale sur route ou sur piste. ■



Nomination

Hubert Sagnières, nouveau PDG d'Essilor

Le conseil d'administration d'Essilor International a nommé Hubert Sagnières comme président-directeur général du groupe à partir du 2 janvier 2012. M. Sagnières est dans le groupe Essilor depuis



22 ans et a occupé les fonctions de directeur général depuis le 1er janvier 2010, Xavier Fontanet occupant celles de président. Avec le départ de M. Fontanet, les deux fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général ont été regroupées. M. Fontanet reste administrateur d'Essilor. ■

Dernière heure

Le numerus clausus augmente de 100 places

Xavier Bertrand, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé, Laurent Wauquiez, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et Nora Berra, secrétaire d'Etat chargée de la Santé, ont annoncé le 8 décembre l'augmentation de 100 places du numerus clausus, qui passe ainsi à 7 500, et de 200 places réservées aux passerelles. Ainsi, ce sont donc 300 étudiants en médecine supplémentaires chaque année, à partir de la rentrée 2011-2012. Le numerus clausus a été augmenté progressivement pour atteindre 7 400 places en 2011, alors qu'il n'était que de 4 300 places en 2001. La répartition

entre les facultés et les régions se fera en concertation avec les doyens et les syndicats d'internes.

Les ministres ont rappelé que cette mesure s'inscrit dans une stratégie globale pour répondre aux défis de la démographie médicale, de nombreuses mesures incitatives ayant été prises par ailleurs depuis cinq ans pour faciliter et améliorer les conditions d'exercice des médecins ; ils ont souligné que, pour la première fois depuis plusieurs années, il y a eu l'année dernière plus d'installations de médecins en milieu rural que de départs, et y voient la preuve que l'incitation commence à produire des résultats. ■